

Date de dépôt : 15 novembre 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Boris Calame : « la Tribune de Genève n'est pas un média » ou quand un conseiller d'Etat se lâche...

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 novembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Dans une situation particulièrement difficile, avec l'annonce du regroupement de sa rédaction à Lausanne, il en faut visiblement bien plus que les propos délétères d'un conseiller d'Etat de la République et canton de Genève pour déstabiliser la Tribune de Genève.

C'est en effet à une attaque frontale et en règle envers elle qu'ont pu assister les téléspectatrices et téléspectateurs de l'émission « 26 minutes » de la RTS, dans la séquence « Entretien de la rédaction », du samedi 21 octobre 2017¹, de la part de M. le conseiller d'Etat Luc Barthassat.

En effet, dès la minute 4' de l'entretien, on peut assister à une attaque surréaliste de M. le conseiller d'Etat envers la Tribune de Genève et plus particulièrement son rédacteur en chef M. Pierre Ruetschi.

Après que M. le conseiller d'Etat a annoncé passer deux heures par jour sur les réseaux sociaux et qu'il allait boire des verres avec ses correspondants, le dialogue suivant s'est réalisé entre MM. Vincent Veillon (VV), Luc Barthassat (LB) et Vincent Kuchol (VK)² :

¹ <http://www.rts.ch/play/tv/26-minutes/video/lentretien-de-la-redaction-luc-barthassat?id=9018737>

² *Retranscription effectuée sous réserve de toute erreur ou omission*

- *VV : On vous compare parfois à Donald Trump : fan des réseaux sociaux ; adepte du politiquement incorrect ; défenseur du peuple devant les élites ; en guerre contre les médias... la Tribune de Genève en l'occurrence...*
- ***LB : Mais c'est pas un média...***
- *« rires »*
- *VV : ...insensible à la critique...*
- ***LB : ...24 Heures oui, car c'est la version corrigée, mais la Tribune c'est pas un média...***
- *VK : ...mais c'est quoi... c'est du FakeNews, j'entends ou...*
- ***LB : ...c'est un outil anti-Barthassat...***
- *VK : ...anti-Barthassat ?*
- ***LB : ...c'est, c'est la théorie du complot...***
- *VK : ...c'est Pierre Ruetschi qui... qui règle ses comptes ?*
- ***LB : ...entre la Tribune et Barthassat, il y a la barrière du Ruetschi...***
- *VK : ...bonne schlague³ !*
- *VV : ...oui deuxième coup de schlague...*
- *VK : ...bien ça schlague à mort du côté du DETA, j'vois ça...*
- ...

Ce n'est pas la première fois que M. le conseiller d'Etat, contrarié, s'attaque ouvertement et violemment aux médias genevois. Est-ce à dire que les situations relatées par les journalistes sont fausses, auquel cas le conseiller d'Etat pourrait les attaquer devant la justice, ou alors avérées ?

Les propos tenus par M. le conseiller d'Etat nuisent non seulement à la presse dans son ensemble, mais aussi plus particulièrement à l'un de nos derniers journaux de presse écrite qui focalise sur l'information genevoise.

Les médias ne sont pas là pour plaire aux politiciens, mais pour rendre visibles des éléments, notamment de politique, qui intéressent la population et qui la concernent.

³ La « schlague » est une expression qui fait allusion à un châtement disciplinaire, en usage autrefois dans les armées allemandes et autrichiennes, qui consistait en l'administration de coups de baguette. Aujourd'hui, cette expression, auprès des jeunes, est une insulte qui pourrait être résumée comme : « C'est un imbécile, perdu, qui ne fait rien de sa vie ». C'est visiblement la première signification qui a été utilisée par les animateurs de l'émission.

Dans notre système démocratique, le politique de par sa fonction est exposé, il ne peut heureusement se prévaloir d'une protection ou d'une complaisance des médias, ce d'autant plus que la liberté des médias est garantie par notre constitution.

Suite à cet événement que l'on ne peut que déplorer, mes questions au Conseil d'Etat, que je remercie par avance pour ses réponses, sont les suivantes :

- 1. Est-ce que M. Luc Barthassat a été convié et s'est rendu sur le plateau de l'émission « 26 minutes » en tant que conseiller d'Etat de la République et canton de Genève ?*
- 2. Est-ce que les propos publics de M. le conseiller d'Etat Luc Barthassat sur le plateau de l'émission « 26 minutes » reflètent la position de l'ensemble du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève ?*
- 3. Le cas échéant, est-ce que le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève entend se désolidariser publiquement des propos tenus par l'un de ses membres ?*
- 4. Pour le bien de Genève, est-ce que le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève entend réaffirmer la nécessité d'avoir à Genève une presse critique, libre et indépendante ?*
- 5. Quelle stratégie le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève entend-il développer pour assurer le maintien de quotidiens locaux qui permettent l'information indispensable à la population et aux entreprises genevoises ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le conseiller d'Etat Luc Barthassat a été invité par la Radio Télévision Suisse Romande à l'émission satirique « 26 Minutes » du 21 octobre 2017. Comme c'est l'usage pour les sollicitations de la presse, cette invitation lui a été adressée directement et n'a dans cette mesure pas été traitée par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat est très attaché à la liberté d'opinion et d'expression. Cela vaut tout particulièrement dans le contexte de la satire. C'est pourquoi il n'entend pas commenter les propos d'un de ses membres tenus dans le contexte d'une émission satirique. La constitution genevoise en particulier garantit expressément cette liberté et interdit la censure.

Le Conseil d'Etat, appuyé en ce sens par le Grand Conseil et conformément aux dispositions de l'article 220 de la constitution genevoise, a manifesté à plusieurs reprises son attachement à l'existence d'une presse diversifiée, critique, libre et indépendante, indispensable au bon fonctionnement de la démocratie. Les regroupements industriels actuels et le changement des habitudes de consommation de l'information modifient à nouveau le paysage médiatique. Le Conseil d'Etat s'en préoccupe au titre de l'emploi et de la défense de l'économie genevoise. Il se soucie aussi de diversité et de proximité. Il a eu l'occasion de défendre, à plusieurs reprises, les intérêts de Genève et de ses médias – dont la *Tribune de Genève* – tant auprès des directions des groupes concernés qu'auprès des autorités fédérales. Il a défendu auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) la renaissance, effective en 2017, d'une radio locale portée par des équipes professionnelles. Il n'échappe pas davantage au Conseil d'Etat que les enjeux du mois de mars 2018 concernant la SSR et, par la redevance, la télévision locale, ne sont pas moins déterminants pour la diversité de l'information à Genève, pour l'emploi et pour l'économie locale.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP